



Délibération 2026.04.11

Nombre de membres en exercice	présents	Suffrages exprimés
19	15	17
Votes		
Pour : 17		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération affichée et
exécutoire le :

07/05/26

Le 28 avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, BONAMY Christian, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉSIER Marie-Christine, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, PERRICHON Julien, TARTIERE Steeven.

Pouvoirs : RIVIÈRE Fabien à MÉTIVIER Philippe, CARREL Céline à BONAMY Christian.

Excusés : MALASSINET Alain, MÉTIVIER Christophe.

Affectation du résultat 2025 : budget annexe ferme de la Chesnaye

Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget annexe de la ferme de la Chesnaye et notamment les éléments suivants, sachant qu'il n'y a pas de section d'investissement ni de restes à réaliser pour cet exercice :

- déficit cumulé de fonctionnement au 31/12/2025 de : 11 958,87 €

Considérant qu'avec un déficit de fonctionnement la collectivité n'a pas d'autre choix que de reporter ce déficit au prochain budget ;

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat 2025 du budget annexe de la Chesnaye ainsi au budget 2026 :

- report du déficit en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses) : 11 958,87 €

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

La secrétaire de séance,
FOURRÉ Frédérique.

